



Le Conseil d'administration,
Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L. 822-1 et suivants et R. 822-1 et suivants ;
Vu le décret n° 2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires ;
Vu l'arrêté rectoral du 25 février 2026 relatif à la composition du Conseil d'administration du Crous de l'académie de Créteil ;
Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration du Crous de l'académie de Créteil, en vigueur ;
Exposé des motifs :
<p>À la suite du Conseil d'administration du 17 décembre 2025, un procès-verbal de la séance a été établi et transmis aux membres du Conseil d'administration pour observations, en vue de son approbation.</p> <p>Le Conseil d'administration est appelé à se prononcer sur l'approbation du procès-verbal de la séance du 17 décembre 2025, préalablement transmis aux membres et annexé à la présente délibération.</p> <p>Le quorum étant atteint, avec 19 membres présents et 9 représentés par procuration sur 28 membres en exercice, le Conseil d'administration peut valablement délibérer.</p>
Article unique :
<p>Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve sans réserve le procès-verbal de la séance du 17 décembre 2025, préalablement transmis aux membres du Conseil d'administration et annexé à la présente délibération.</p> <p>Conformément au règlement intérieur du Conseil d'administration, ce procès-verbal est conservé dans les archives de l'établissement et ne fait pas l'objet d'une publication sur le site internet du Crous.</p>

Composition de la séance	
Administrateurs présents :	19
Procurations :	09
Total des voix :	28
Quorum de membres présents (1/3) :	10
Nombre de membres constituant le conseil :	28

Détail du résultat du vote des administrateurs	
Refus de prendre part au vote :	07
Abstentions :	01
Contre :	00
Pour :	20
Résultat : Approuvée	

Fait à Créteil, le 10 mars 2026

Pour la Rectrice de région académique Île-de-France, Rectrice de l'académie de Paris,
Chancelière des universités de Paris et d'Île-de-France, et par délégation,
La Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation
de la région académique Île-de-France

Isabelle PRAT